

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (2004)
Heft: 63

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une solidarité mise en péril

N° 62 (septembre 2004)

L'interview du professeur Holly m'a interpellé car je suis préoccupé comme lui par le fléau de la sélection des risques. Je doute fort que sa méthode change grand-chose et je ne suis pas sûr qu'elle se révèle aussi facilement applicable qu'il veut bien le dire. Quant à la fusion des données des hôpitaux, des assureurs et, pourquoi pas, des médecins installés, elle m'inspire quelques inquiétudes... Je suis par ailleurs étonné qu'il écarte presque dédaigneusement la création d'une caisse unique en utilisant le repoussoir de la Sécurité Sociale française et du NHS anglais. Peut-être pourrait-on innover dans ce domaine en s'appuyant sur l'expertise de l'Institut d'économie et management de la santé de l'UNIL, par exemple? Quant au modèle de la SUVA pour l'assurance maladie, peut-être n'est-il pas aussi mauvais que M. Holly veut bien le dire. Il y a là matière à réflexion et je souhaite personnellement que l'initiative en faveur de la création d'une caisse unique aboutisse et permette un large débat.

*Dr. Bernard Pantet,
Yverdon-les-bains*

Perplexité

N° 62 (septembre 2004)

Un grand merci pour votre journal d'information qui permet de connaître ce qui se fait au niveau de la recherche suisse. C'est appréciable. L'article sur la compensation des risques dans l'assurance maladie, qui s'insère dans un sujet vaste et délicat, me laisse cependant perplexe. Je ne comprends pas que soit mis en exergue dans cet article – pour justifier une compensa-

tion de risques accrue entre les assureurs – le fait que ces derniers sont incités à rechercher les bons risques qui vont leur rapporter de l'argent et à essayer de se débarrasser des mauvais. Ceci ne s'applique qu'aux assurances complémentaires pour lesquelles il n'y a pas de compensation possible entre assureurs. Par ailleurs, je suis surpris d'entendre – comme pour la tarification Tarmed – que la compensation liée à l'état de santé peut se faire par des calculs simples. C'est un pas de plus dans la direction de systèmes de santé qui reposent sur des administrations lourdes et tellement dispenseuses qu'elles n'arrivent plus à rétribuer correctement l'essentiel que constituent les actes médicaux. Enfin, le rôle que jouent les assureurs dans la fonction d'acheteurs de soins me paraît de plus en plus ambigu. Peut-on être à la fois un partenaire efficace pour ce qui est de l'assurance de base et, dans le prolongement de cette assurance, défendre des activités propres à but lucratif, notamment en vendant des assurances complémentaires?

Raymond Magnenat, Prangins

Photo de couverture en haut:
Nativité, fresque de Giotto (1305-1320),
Assise, basilique Saint-François.
Stefan Diller/akg-images
Photo de couverture en bas:
chromosomes. ISREC

pri@snf.ch

Votre avis nous intéresse. Envoyez vos questions, points de vue et réactions à la rédaction de *Horizons*, Fonds national suisse, « Votre courrier », Case postale, CH-3001 Berne. E-mail: pri@snf.ch. L'identité de l'expéditeur doit être connue de la rédaction. Les lettres courtes ont plus de chance de paraître in extenso.

en brief

Mieux profiler la formation suisse

Lors de la manifestation de clôture du Programme national de recherche « Formation et emploi » (PNR 43) en septembre dernier, ses responsables ont recommandé de renforcer l'acquisition de compétences qui ne sont pas strictement professionnelles, comme la capacité à gérer des projets ou à résoudre par soi-même de nouvelles tâches. Le système de formation doit aussi garantir des qualifications minimales comparables dans tout le pays grâce à des tests standardisés dans les domaines clés. Ces mesures doivent permettre au modèle suisse de formation de s'adapter à la nouvelle société du savoir.

www.nfp43.unibe.ch

Portraits de Programmes

Les deux Programmes nationaux de recherche « Extrémisme de droite – Causes et contre-mesures » (PNR40+) et « Perturbateurs endocriniens – Importance pour les êtres humains, les animaux et les écosystèmes » (PNR50) viennent de publier leur portrait. Ces publications présentent les objectifs et projets de chaque programme. Elles sont disponibles en format pdf sous :

www.nfp40plus.ch et www.nfp50.ch

Le FNS se présente à l'Université de Zurich



Le FNS présentera le 18 juin 2005 ses instruments d'encouragement à l'Université de Zurich. Chercheurs, étudiants, ainsi que toutes les personnes intéressées sont invités, lors de cette « Journée de la recherche », à discuter avec les responsables du FNS de l'évaluation des requêtes. La discussion portera sur le thème « Evaluation des demandes : le FNS est-il une boîte noire ? ». Une « Journée de la recherche » du même type a été organisée avec succès le 18 novembre dernier à l'Université de Genève.

www.snf.ch

Malhonnêtetés scientifiques

Le FNS a récemment découvert que, dans sa requête, un chercheur avait en partie repris sans modification pour son plan de recherche des éléments parus dans des publications de tiers, ceci sans le mentionner. Le chercheur s'est donc vu interdire de soumettre des requêtes pendant deux ans. Le FNS peut sanctionner des malhonnêtetés scientifiques en empêchant leurs auteurs de déposer une demande durant une période de cinq ans au maximum. De plus, l'institution employeuse est informée des faits et ceux-ci font l'objet d'une plainte pénale en cas de délits avérés.